



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 146 – OCTOBRE 2022

Recueil publié le 18 octobre 2022

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 146 – OCTOBRE 2022
Recueil publié le 18 octobre 2022

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

Arrêté N° 22-DDTM-632 portant délégation de signature

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public de la trésorerie de Montaigu

Arrêté N° 22 - DDTM85-632
portant délégation de signature

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de rénovation urbaine, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements,

Vu les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de rénovation urbaine, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements,

Vu le décret du 3 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY préfet du département de la Vendée, chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 24 février 2022 portant nomination de M. Didier GERARD, directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée,

Vu la décision de nomination de la directrice générale de l'ANRU du 14 mars 2022 nommant M. Didier GERARD délégué territorial adjoint de l'ANRU pour le département de la Vendée,

Vu l'arrêté de la Première Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 4 août 2022 portant nomination de Mme Céline MARAVAL, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer de la Vendée,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2022 désignant l'opération de restructuration de la direction départementale des territoires et de la mer et l'arrêté ministériel du 19 mars 2007 portant affectation à la DDTM de Vendée de M. Pierre SPIETH, chef du service Habitat Aménagement Urbanisme Construction,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2022 désignant l'opération de restructuration de la direction départementale des territoires et de la mer et l'arrêté ministériel du 25 novembre 2021 portant affectation de Mme Dominique MORAU, adjointe au chef du service Habitat Aménagement Urbanisme Construction,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2022 désignant l'opération de restructuration de la direction départementale des territoires et de la mer et l'arrêté du 5 décembre 2011 portant affectation de Mme Chantal CHEVOLEAU, cheffe du pôle Logement Social,

Arrête

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Didier GERARD, directeur départemental des territoires et de la mer de Vendée, et à Madame Céline MARAVAL, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer de Vendée, pour signer :

- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU,
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à Monsieur Pierre SPIETH, chef du service Habitat Aménagement Urbanisme Construction, à Madame Dominique MORAU, adjointe au chef de service Habitat Aménagement Urbanisme Construction, à Madame Chantal CHEVOLEAU, cheffe du pôle Logement social, aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée et le directeur départemental des territoires et de la mer de Vendée, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

17 OCT. 2022

Le préfet de Vendée



Gérard GAVORY



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VENDÉE

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public de la trésorerie de Montaigu

Le directeur départemental des finances publiques de la Vendée ;

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté n° 21 DRCTAJ/2-614 du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Alfred FUENTES, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Vendée ;

ARRÊTE :

Article 1. La trésorerie de Montaigu sera fermée au public, à titre exceptionnel, le jeudi 20 octobre 2022.

Article 2. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1.

Fait à la Roche-sur-Yon, le 17 octobre 2022,

Par délégation du Préfet,

Le Directeur départemental des Finances Publiques,

M. Alfred FUENTES